DÉPARTEMENT

DES HAUTS-DE-SEINE

92701 COLOMBES CEDEX

☎ **01.47.60.80.00**
**Télécopie 01.47.60.80.85**

R E P U B L I Q U E  F R A N Ç A I S E

Liberté – Egalité – Fraternité

# V I L L E  D E  C O L O M B E S

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2026 N°**13**

| | |
|---|---|
| Conseillers en exercice : | 53 |
| Présents : | 40 |
| Représentés : | 12 |
| Absents : | 1 |
| Ayant voté pour : | 52 |
| Ayant voté contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Ne prenant pas part au vote : | 0 |

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB) 2027

**LE CONSEIL,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-26, L. 2312-1 et R. 1612-49,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération,

Considérant que le Maire présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département, d'une publication et d'un débat en Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur et dont il est pris acte par une délibération spécifique,

Sur l'avis de la Commission Unique,
**Après avoir entendu le rapporteur,**

**D E L I B E R E**

**Article 1** : Prend acte de la tenue d'un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2027, qui a été préalablement adressé aux conseillers municipaux dans le délai légal.

**Article 2** : Prend acte du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2027.

*Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 18 novembre 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 17 novembre 2026*
*Identifiant de l'acte :*
*092-219200250-20261110-23962-DE-1-1*

Fait à Colombes




Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification*.